



Bruxelles, le 27 octobre 2009  
MG/mjg/ak D(2009) D 48

**COMPTE RENDU DE LA REUNION PLENIERE  
DU CLP-BRUXELLES « 06-09 » DU 27.10.2009**

Le président ouvre la séance à 09:45

**1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Le Président demande si l'assemblée désire ajouter d'autres points à l'ordre du jour.

Point 1. Note du CLP à Mme Souka.

Le Président déclare que le point 4.7. « Note du CLP à Mme SOUKA concernant les questions à l'AIPN » a été soulevé et que des modifications à la note ont été demandées. Il propose la création d'un petit comité de rédaction pour finaliser la note avant que ce point ne passe à l'ordre du jour. Si le comité ne devait pas avoir terminé ses travaux au moment où le point passera, il sera reporté à la prochaine réunion.

Le Président demande s'il y a d'autres points à ajouter.

M. VLANDAS prend la parole et précise que toutes les parties intéressées à la rédaction de cette note doivent se réunir. Si cela ne devait pas être le cas, il faudrait garder le point à l'ordre du jour.

Le Président répond que si les OSP veulent modifier la note, elles doivent se réunir rapidement. Il n'appartient pas au CLP de la rédiger. M. NAPOLITANO remarque que la note a été changée à maintes reprises et si le document finalisé doit être prêt à l'envoi il faudrait que 3 ou 4 représentants des OSP se réunissent le plus vite possible pour faire les dernières modifications.

**2. APPROBATION DES COMPTES-RENDUS DES RÉUNIONS CONSTITUTIVES PRECEDENTES ET DE LA REUNION CONSTITUTIVE EXTRAORDINAIRE**

Le secrétariat a reçu les dernières modifications des comptes-rendus envoyés la veille. Des copies papiers ont donc été distribuées à l'assemblée. Toutes les modifications ont été acceptées et sont incluses dans les documents.

M. BLANC prend la parole à propos des modifications au PV du 7 juillet. Il lui semble que les remarques de M. DE MEERLEER n'étaient pas incluses dans ce PV. Mme Toson déclare que le seul PV non modifié par la FFPE est précisément celui du 7 juillet. Après clarification

par les différents membres, le Président stipule qu'il a relu les modifications et que seules les interventions de M. BACRI ou de M. BIOUL ont été changées et précise que rien n'a été changé au niveau de l'intervention de M. DE MEERLEER.

M. BLANC dit qu'il n'est pas d'accord avec la déclaration de M. DE MEERLEER, selon laquelle « l'art. 5 ne permet aucune dérogation ». Si ces déclarations restent telles quelles dans le PV, M. BLANC souhaite faire une adjonction à ce point, étant donné que selon lui, le règlement du CLP ne se lit pas de cette manière. Mme Toson précise qu'elle se refuse à apporter de quelconques modifications aux déclarations faites sous la responsabilité de M. De Meerleer.

M. SEBASTIANI intervient en disant que les propos tenus par M. DE MEERLEER lors de la réunion doivent être inclus dans le PV.

M. BLANC, Président de ladite réunion, souhaite ajouter « *M. BLANC, en tant que Président de la constitutive, considère que l'interprétation de M. DE MEERLEER entre les articles 5 et 6 du règlement, n'est pas conforme au règlement intérieur et il donne lecture de l'article 6* ».

Certains collègues se demandent si cette déclaration a bien été faite lors de la réunion du 7 juillet et suggèrent de vérifier l'enregistrement effectué. Le Président se souvient de cette déclaration et cette phrase sera incluse dans le PV et demande si, avec cette modification, l'assemblée peut accepter les PV.

L'assemblée décide d'approuver les différents PV avec les modifications.

M. ANDREONE relance le débat sur le groupe de rédaction de la note à envoyer à Mme SOUKA. Ce groupe devrait être composé des représentants de chaque OSP. Le texte final reflèterait ainsi l'esprit et la pensée de chaque OSP dans un texte commun.

Le Président rappelle, que les personnes responsables de la rédaction de cette note devraient quitter la salle et revenir avec un texte consolidé avant que le point ne passe à l'ordre du jour. Si cela n'est pas possible le point sera reporté. Il rappelle également que pour cette note, le CLP n'est que l'intermédiaire et que le texte doit être préparé par les OSP. Le CLP fera la mise en page, l'envoi et la réception de la réponse.

Le Président invite le groupe de rédaction à se retirer pour préparer la version finale de la note.

M. ANDREONE, M. BLANC, M. BACRI et M. IACCONO quittent la salle pour ce faire.

### **3. PRESENTATION DE M. HALSKOV: EXTERNALISATION DU SERVICE "NAVETTE COURRIER"**

Le Président invite MM HALSKOV et BRADY, arrivés entretemps, et les remercie de leur disponibilité. Il introduit brièvement le point 3 de l'ordre du jour, à savoir : l'externalisation du service des navettes courrier.

Le Président explique que M. HALSKOV a contacté le CLP et présenté un projet de privatisation du service des navettes courrier. Pour l'instant 8 chauffeurs qui assurent la navette courrier pour les différents bâtiments de la Commission à Bruxelles, font partie d'un

pool de 80 personnes. Les 72 chauffeurs qui restent assurent le transport de personnes. Chaque Commissaire a droit à 2 chauffeurs et M. BARROSSO à 3 chauffeurs. Le service dispose également de chauffeurs de manière ad hoc pour le transport des Directeurs Généraux entre autres. Apparemment, 72 chauffeurs ne seraient pas suffisants et le service doit faire appel à des taxis pour assurer le transport. Ceci pose problème, étant donné qu'ils sont souvent en retard et que le bon service ne peut donc être garanti. Quant à la navette courrier, celle-ci pourrait être assurée par une société externe, telle que DHL. M. HALSKOV veut publier un appel d'offre et intégrer les chauffeurs de la navette courrier dans le pool « transport de personnes », afin d'en améliorer la qualité et de ne plus faire appel à une société externe.

Le Président précise aussi que les premiers contacts avec la délégation des chauffeurs sont pris et que ce point sera à l'ordre du jour d'une prochaine réunion. Les chauffeurs, quant à eux, vont organiser une assemblée générale prochainement.

Le Président donne la parole à M. HALSKOV qui expliquera en détail le projet de l'externalisation et répondra ensuite aux questions de l'assemblée.

M. HALSKOV remercie le Président, disant qu'il n'aurait pas pu mieux présenter ce point. Il n'est cependant pas certain que le mot « *externalisation* » soit le mot adéquat car la gestion du courrier à la Commission est déjà fortement externalisée (environ 3 millions d'euros pour l'envoi du courrier aux délégations par DHL). Actuellement, la gestion du courrier n'est pas rationnelle étant donné que la navette courrier est assurée grâce à un service « double », à savoir: d'une part, par un chauffeur fonctionnaire et d'autre part, par le contractant "Ter Beek", dont les manutentionnaires manipulent le courrier en question. Le même service en place ne garantit pas 4 navettes courrier prévues tous les jours et en particulier en période très chargée où la distribution du courrier n'est pas prioritaire. Un des objectifs principaux de la réorganisation planifiée est de renforcer le service transport de personnes en « internalisant » les 8 chauffeurs de la navette courrier vers le pool « transport de personnes ». Ceci permettra de réduire la dépendance du service aux taxis, peu fiables et chers et de donner aux chauffeurs des tâches plus intéressantes.

Selon lui, demander des ressources supplémentaires est illusoire (cela a déjà été fait et refusé). Le service prévoit déjà une surcharge de travail pour la fin de l'année (environ 40 commissaires à servir) et les 8 chauffeurs venant en renfort faciliteraient les choses. M. HALSKOV est prêt à répondre aux questions.

Plusieurs membres se sont exprimés au cours de la discussion, comme suit:

Mme DRICOT demande quel sera le rapport coût/efficacité du service en soulignant plusieurs problèmes à la fois, tels que : manque de gestion à long terme, dépréciation du travail, manque de personnel, redéfinition du vrai rôle de l'OIB, processus de l'externalisation prenant trop d'ampleur, application du MAP 2000.

Selon M. IACONO, il serait beaucoup plus rentable de prendre directement des AC tandis que M. ISLAMAJ veut aller plus dans le fond du problème. Il rappelle que les représentants du personnel ont été approchés par l'ADMIN à l'époque de la création des Offices et qu'on leur a assuré que le but de cette opération était l'internalisation des services. Il constate que, malheureusement, aujourd'hui, l'OIB externalise de plus en plus et n'engage plus du tout de personnel. M. ISLAMAJ est opposé à cette externalisation.

M. LIGAJ pense que la sécurité et la confidentialité des documents personnels ne serait plus garanties par un personnel externe. Il faudrait donc mettre en place des procédures de screening pour ce type de contractants.

Mme TOSON s'élève vivement contre toute externalisation et suggère pour simplifier une partie du problème dont notamment les navettes de rapprocher le service courrier du quartier européen et donc des bâtiments de la Commission. M. CASTEL rappelle que les recommandés sont traités uniquement par des fonctionnaires chauffeurs, ce qui garantit une application statutaire du règlement.

M. HALSKOV répond d'abord à M. LIGAJ en expliquant que le courrier médical par exemple est déjà traité par le personnel externe et le courrier confidentiel de la valise diplomatique est traité par DHL. L'objectif réel est de renforcer le secteur transport, de mettre les 8 chauffeurs dans le pool et d'avoir un service plus cohérent pour gérer la surcharge de travail. Il précise que sa demande d'allocation de nouvelles ressources humaines est restée sans suite. M. BRADY ajoute que, sans postes supplémentaires, le service ne peut pas fonctionner particulièrement en cas d'absence d'un chauffeur où il faut faire appel aux taxis, qui coûtent environ 160.000 euros par an.

M. HALSKOV précise qu'il a eu un entretien avec les chauffeurs courrier. Sur les 8 chauffeurs, seuls deux sont satisfaits de leur situation professionnelle actuelle. En effet, ces chauffeurs bénéficient de primes etc. lorsqu'ils conduisent des personnes. Tous les jours, le service courrier traite entre 7 et 9 tonnes de courrier et la partie qui va à l'extérieur est confiée à la poste belge. Une tonne et demie de courrier sort et entre par jour à la Commission via DHL dans le cadre de la valise diplomatique. L'année dernière 48.000 envois par courrier express ont été effectués. M. HALSKOV répète qu'il doit faire fonctionner le service courrier dans la maison, service qui ne fonctionne pas correctement. Quant au rapprochement du service, M. HALSKOV confirme que cette solution ne sera pas possible non plus. Le courrier central se trouve là et on ne peut pas changer sa localisation. Il lui semble encore plus important, étant donné l'éloignement, de disposer de 8 chauffeurs par jour. En ce qui concerne les recommandés, le contrat pourra contenir une clause de confidentialité, ainsi qu'une clause spécifiant les conditions d'engagement et d'une éventuelle rotation du personnel ainsi que faire le nécessaire pour un screening.

M. HALSKOV précise aussi que, d'après certains chiffres, on ferait une économie de 25%, ce qui ne lui semble pas intéressant. L'objectif central est d'internaliser les 8 chauffeurs pour renforcer le secteur du transport des personnes. Pour le reste, M. HALSKOV garantit que le coût sera constant ou avec une économie d'échelle.

M. HALSKOV aborde la question du budget en mentionnant que le PE met nos fonds en réserve, ce qui menace notre politique immobilière ainsi que le programme de mobilité. Les parlementaires ont mis 2.5 millions d'euros en réserve, prévus pour le programme de mobilité de la Commission et donc, à l'heure actuelle, l'obtention de nouveaux postes, surtout administratifs, est quasiment impossible.

M. NAPOLITANO attire l'attention sur la précarité de ce type de personnel dont les fonctions ont été changées. Les salaires sont trop bas et il ne peut être question de donner des fonctions statutaires à du personnel externe qui doit traiter 7 à 8 tonnes de courrier par jour. Il estime que la Commission doit se donner les moyens de ses ambitions.

Mme MOCOVA estime que le problème se situe également au niveau des contrats souscrits qui manquent de détails sur les conditions de travail et les conditions de cessation de travail.

Mme DRICOT rappelle que les représentants du personnel doivent se préoccuper de chaque groupe de fonction et de la répartition des tâches *core/non core*. Un AC GFI est un manutentionnaire, un AC GF II se voit confier d'autres tâches. Il n'est pas acceptable de prendre un AC GF I pour faire du secrétariat et laisser le poste de GF I vide.

M. PETSCH fait appel au bon sens de tous. Il est d'avis qu'il est temps de s'attaquer à la source du problème budgétaire de l'OIB qui se trouve chez les Commissaires, le Conseil et le Parlement. Si les Commissaires veulent des chauffeurs, il ne faut pas privatiser un autre service pour faire de fausses économies, mais c'est plutôt eux qui doivent faire leur travail pour trouver l'argent auprès des Etats membres, le Conseil ou le Parlement. C'est trop facile d'exiger le paradis sur terre, mais être incapable de trouver l'argent pour y arriver.

M. BRADY réitère qu'il est fier de faire partie de l'OIB. Il estime que le travail est accompli dans des circonstances difficiles et que toutes les unités de l'OIB ont besoin de plus de personnel. Mais les « maîtres politiques » décident qu'il n'y aura plus de recrutements et il faut donc trouver d'autres solutions. Il se souvient de ce même genre de discussion il y a déjà 20 ans. Les experts au sein de l'OIB veilleront à la rédaction des contrats et des clauses spécifiques en cas de faillite de la société. L'OIB veut des sociétés bien implantées qui existent déjà depuis de nombreuses années.

M. HALSKOV précise qu'un dialogue avec le CLP aura lieu avant la mise en œuvre du projet et qu'une rencontre avec le groupe chauffeurs est prévue. Ce groupe sera présidé par le directeur des ressources du SG et devra avoir lieu avant le 14 novembre, date du lancement de l'appel d'offre. M. HALSKOV remercie tous les intervenants pour cette discussion intéressante.

Le Président remercie MM HALSKOV et BRADY pour leur intervention et leur disponibilité.

Le Président remercie l'assemblée et résume ce qui a été dit. Nous devons refuser de supprimer des postes statutaires. Le Président a pris acte que la note du point 4.2. « Projet de note sur l'externalisation navette courrier central » ne représente qu'un premier jet et qu'il faut ajouter une notion de meilleure vision sur les aspects budgétaires. Il souligne également qu'une référence à l'appel d'offre a été faite mais que personne n'a vu cet appel d'offre. M. HALSKOV a refusé de le montrer. L'appel serait lancé vers la mi-novembre (14/11) et le CLP doit faire partir cette note avant cette date. Il propose que les commentaires et autres ajouts soient donnés au secrétariat du CLP pour ce jeudi soir au plus tard. La note sera consolidée vendredi, revue mardi prochain et envoyée le plus tôt possible.

Le Président précise que sur base de tout ce qui a été dit, il faut que le CLP puisse voir l'appel d'offre afin de se faire une opinion. Il constate qu'on essaye de nous prendre de vitesse et que les instances considèrent les choses comme acquises. Il a bien pris note des modifications à la note et des commentaires à envoyer au secrétariat et propose d'ajouter les points suivants: le CLP n'a pas été informé sur l'impact budgétaire de cette externalisation et exige de voir le projet d'appel d'offre et d'en reporter la publication.

Il estime que ce dossier doit être négocié par les OSP, ce point sera spécifié dans la note.

M. BLANC, M. ENTMAYR, M. PETSCH et M. ROSATI sont d'accord avec cette approche et précisent qu'il faut demander le rapport coût/bénéfices d'une telle externalisation. Lors de la signature des nouveaux contrats, des clauses sociales plus équitables doivent être incluses.

M. PETSCH appuie la demande d'avoir les chiffres et rappelle que c'est là-dessus que le dossier "Service Médical" s'est écroulé. Il insiste aussi que l'appel d'offre comprend des règles beaucoup plus strictes par rapport aux lois belges applicables en cas de sous-traitance et/ou changement d'employeur. Ce respect minutieux avait conduit à l'internalisation des crèches et garderies.

#### **4. INFORMATIONS DU BUREAU**

Le Président propose de passer au point 4.1., les désignations. L'assemblée marque son accord sur ce point.

Le point 4.3 concerne le projet de note sur un carnet de présence dans l'unité du courrier central et propose que la note dénonce ce procédé. Une copie du projet de note a été donnée à toute l'assemblée. S'il y a des remarques et/ou des commentaires, le Président propose de les communiquer pour ce jeudi soir, de sorte que la note puisse partir à la fin de la semaine.

M. NAPOLITANO estime que ce projet met encore plus de pression sur le personnel. Ce carnet fait partie de méthodes archaïques, alors que Sysper2 rend ce procédé inutile.

Le Président propose une note à ce sujet avec copie à M. HALSKOV et M. Philippe RENAUDIÈRE qui est le DPO pour la Commission, copie à M. DOTTO et à tout le personnel de l'unité pour qu'ils sachent que le CLP s'occupe de ce dossier.

M. BIOUL est d'accord sur le principe de cette note mais il pense que cela pose un problème plus large, en particulier concernant les présences et l'horaire flexible. Dans la plupart des services, il existe un problème de récupération d'heures supplémentaires et chaque chef d'unité interprète les règles à sa manière. Le Président estime qu'il est temps que le Comité paritaire temps partiel change de nom pour s'appeler « Comité conditions de travail » et qu'il englobe le "flexitime" et "télétravail".

Le Président clôture ce point et remercie M. NAPOLITANO pour la rédaction de ces notes.

Le Point 4.4 concerne le Cadre travail qui a été adopté et pour lequel une traduction a été demandée. La réponse de la DGT a été négative, il ne sera pas traduit. Le CLP n'est pas prioritaire. Le document est disponible et le Président souhaite trouver une solution en interne pour le traduire. Il estime qu'il n'est pas normal que le CLP ne puisse pas faire traduire ses documents. Le Président demande s'il y a des volontaires pour faire la traduction.

Il sera clairement indiqué en début de texte qu'il s'agit d'une « traduction libre » étant donné que la Commission n'a pas voulu procéder à la traduction officielle du document.

M. PINO évoque le site web du CLP qui doit s'aligner sur la politique web de la DG ADMIN en la matière. Tous les sites sont trilingues et le site du CLP DOIT aussi être trilingue.

Le Président ajoute qu'il répondra en EN lors des réunions si une question lui est posée en EN mais que le CLP n'a pas de budget pour une traduction simultanée. Le budget du CLP dépend

du CCP et sert surtout pour les missions et les formations. Cette question a été discutée avec M. SEBASTIANI et les élus doivent à présent également s'adresser à lui.

M. BACRI soutient l'idée de Mme FERREIRA RAMOS, que les OSP devraient soutenir le CLP en position coordonnée, afin que le CLP puisse avoir un budget propre ou une partie du budget et qu'il soit en mesure de revoir la composition de son équipe au secrétariat pour y inclure un webmaster

Le Président remercie tous les intervenants et explique avoir parlé de ce problème à M. DOTTO. Il en ressort que le CLP ne disposera pas de ressources supplémentaires et que, afin de lancer le volet "communication" que le Président souhaite, la formation de l'équipe en place doit être envisagée. Le Président souhaitait également publier une note mensuelle pour le personnel et l'inclure dans le "Commission en Direct". M. DOTTO devait voir cette question avec Mme SOUKA mais, après 3 mois, le CLP est toujours sans nouvelles.

M. BLANC confirme qu'à chaque demande de sa part, la réaction a été la même. Il rappelle par contre que M. CHENE avait aidé à la création du site web du CLP et mis à disposition un informaticien de la DIGIT. Pourquoi ne pas demander la même chose maintenant ?

M. OLECHNOWICZ propose de prendre sur le budget du CCP pour l'interprétation lors du CLP.

Mme FERREIRA RAMOS précise que sur le web, le Comité du personnel a une page sur laquelle chaque CLP a sa propre page. Le CLP doit insister auprès de l'ADMIN pour que toutes les pages des CLP des différents lieux soient homogènes.

Le Président évoque le coût lié à l'élaboration d'un nouveau site web (environ 300.000 euros pour toute une DG) mais qu'en-dessous de 100.000 euros, personne ne peut le faire. Il y a donc ici matière à réflexion pour les OSP. Il attire également l'attention de l'assemblée sur le nouveau "My Intra Com" et demande à ce que tous soient vigilants pour ne pas qu'on nous enlève cette plateforme.

Le Président passe au point 4.5. Télétravail. A la demande de Mme MORMILE, ce point a été mis à l'ordre du jour pour information. Le projet pilote se termine à la fin de l'année et le nouveau cadre sera mis en place en 2010 pour une durée de cinq ans.

Le Président passe au point 4.6. « Projet de note au CPRE », dont il a été débattu à la réunion précédente et qui intègre les commentaires transmis. Il remercie M. ROSATI pour sa rédaction.

L'assemblée marque son accord et la note partira à la fin de cette semaine.

Le Président passe au point 4.7. « Note à Mme I. SOUKA pour questions à l'AIPN » et demande où en est le comité de rédaction.

M. BACRI pense qu'il vaut mieux reporter à la prochaine plénière car le comité ne dispose pas encore d'un texte définitif.

Le Président reporte le point 4.7 à la plénière du 10 novembre.

Le Président informe l'assemblée que la note à M. KALLAS concernant les crèches et garderies est partie.

## **5. DIVERS**

Le Président passe au point 5. « Divers » pour lequel personne n'a de remarques à formuler.

Le Président clôture la plénière et précise que la prochaine plénière aura lieu le 10 novembre dans la grande salle du CCP/CLP.